



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 16 mai 2022
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 06/2022

DEMANDE DE CREDIT POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 45'400.- en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné aux différents services communaux.

2. VEHICULE ACTUEL

La mise en circulation du véhicule actuel « Land Rover » date du mois d'octobre 2002 et ledit véhicule doit être expertisé cette année.

La Municipalité a demandé une offre pour les travaux préparatoires à effectuer en vue du contrôle technique, lesquels se montent à environ CHF 10'000.-.

De par son utilisation sur des chemins à peine carrossables les éléments mécaniques sont mis à rude épreuve ce qui implique de nombreuses petites réparations.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime qu'il est préférable de se séparer de ce véhicule et de le remplacer par un neuf.

3. NOUVEAU VEHICULE

Deux offres ont été demandées pour un Toyota Land Cruiser malheureusement, les délais de livraison sont beaucoup trop longs.

Une troisième offre a été demandée pour un Ford Ranger (livrable de suite).

Au vu du manque de véhicule disponible sur le marché dans des délais raisonnables, la municipalité vous propose d'acheter le Ford Ranger.

4. Coût

L'offre, établie par le Garage du Vanil, se présente comme suit :

Véhicule neuf :	CHF	52'290.00
Autres options :	CHF	3'100.00
Extras :	CHF	500.00
Primes et rabais :	CHF	-5'080.00
Reprise de l'ancien véhicule	CHF	-6'000.00
Forfait de livraison :	CHF	590.00
TOTAL (TVA incluse)	CHF	45'400.00

5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 28 juin 2022

Vu	le préavis N° 06/2022
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
Attendu	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 45'400.00. Pour ce faire le compte 9146.02 est ouvert au bilan.
- **De financer** ce montant les liquidités communales
- **D'amortir** cet investissement sur une durée maximale de 5 ans par le compte à créer 4300.3313.1 « Amortissement – Ford Ranger ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 16 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 28 juin 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :	La Secrétaire adjointe :
 Frédéric Blum	 Sylvie Berdoz



Délégué municipal : M. Marcel Moratti